

## AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

« Solutions pour adultes en situation de handicap au sein du département du Nord dans le cadre des 50 000 solutions »

### **Autorité responsable de l'appel à manifestation d'intérêt :**

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France  
556 Avenue Willy Brandt  
59777 EURALLILLE

Date de publication de l'appel à manifestations d'intérêt : 15 mai 2025

Fenêtre de dépôt des dossiers de candidature : 15 mai – 15 juillet 2025

Clôture de l'appel à manifestation d'intérêt : 15 juillet 2025 minuit

### **Service en charge du suivi de l'appel à manifestation d'intérêt :**

Direction de l'Offre Médico-Sociale (DOMS)

Sous-direction Planification, Programmation, Autorisations

### **Pour toute question relative à l'AMI :**

[ars-hdf-aap-ms@ars.sante.fr](mailto:ars-hdf-aap-ms@ars.sante.fr) et [mathieu.gaignier@ars.sante.fr](mailto:mathieu.gaignier@ars.sante.fr) en mentionnant l'objet  
: « AMI adultes Nord » qui alimentera une foire aux questions (FAQ)

## 1. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

L'Agence régionale de santé Hauts-de-France souhaite soutenir l'évolution, la transformation et le développement de son offre d'accompagnement pour les adultes en situation de handicap en soutenant l'émergence de solutions nouvelles et opérationnelles dès 2025 sur le département du Nord.

Les personnes ciblées par cet AMI sont des adultes en situation de handicap bénéficiant d'une orientation CDAPH vers un ESMS du département du Nord.

Peuvent candidater dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt les organismes gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour adultes en situation de handicap, de compétence ARS exclusive ou partagée.

S'agissant d'un AMI, seuls les projets de redéploiement, transformation ou extension non importante d'établissements ou services autorisés et installés sont éligibles. Les projets relatifs à la création ex-nihilo d'établissements ou de services ne pourront, de fait, être étudiés dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt.

## 2. Le budget

### a) Enveloppe dédiée

L'enveloppe 2025 dédiée à cet AMI et consacrée à la création de nouvelles solutions est de 3 522 232 € pour le département du Nord.

### Fourchette indicative des coûts à la place ou à la personne concernant les ESMS de compétence exclusive ARS ou de compétence conjointe ARS/CD

Etablissements et services	Cout global moyen / place	Dont partie soins (assurance maladie)
MAS (hébergement permanent)	De 75 000 € à 90 000 €	-
EAM (hébergement permanent)	De 75 000 € à 85 000 €	De 25 000 € à 30 000 €
SAMSAH	De 20 000 € à 25 000 €	De 10 000 € à 15 000 €

Etablissements et services	Cout global moyen / personne
<b>DASMO</b>	De 45 000 € à 50 000 €
<b>UAS</b>	De 25 000 € à 28 000 €

### 3. Modalités de consultation du présent appel à manifestation d'intérêt :

Le cahier des charges de l'appel à candidature ainsi que le présent avis sont publiés et téléchargeables sur le site internet de l'ARS Hauts-de-France à l'adresse :

<http://ars.hauts-de-france.sante.fr>

### 4. Cible de l'appel à manifestation d'intérêt et critères de recevabilité

Les personnes ciblées par cet appel à manifestation d'intérêt sont des adultes en situation de handicap bénéficiant d'une orientation CDAPH et domiciliées dans le département du Nord.

Peuvent candidater dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt les organismes gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour adultes en situation de handicap, de compétence ARS exclusive ou partagée, d'ores et déjà implantée dans le département.

L'ARS portera une attention particulière dans le cadre de l'examen des candidatures à :

- Objectivation des besoins du territoire
- Concertation avec les partenaires du territoire
- Priorisation à la couverture des zones à renforcer
- Réponse au besoin des publics prioritaires
- Connaissance par le promoteur du public cible du projet déposé
- Opérationnalité du projet

## 5. Modalités de réponse attendues

Les organismes souhaitant candidater sur plusieurs opérations devront impérativement déposer un dossier distinct pour chacun des projets envisagés.

Les candidats déposeront un dossier de candidature via le site Démarches simplifiées (<https://www.demarches-simplifiees.fr/>), où les informations suivantes seront demandées :

a) Informations générales :

- Identité de l'organisme gestionnaire : nom, statut juridique, adresse, numéro FINESS juridique, numéro SIRET, coordonnées de contact de la personne référente du dossier ;
- Expérience de l'organisme gestionnaire ;
- Présentation de l'établissement ou service concerné par le projet.

b) Précisions attendues pour chaque dossier :

Il est attendu pour chaque dossier les éléments d'information suivants :

- Territoire ciblé ;
  - Public ciblé
  - Lieu d'implantation du projet
  - Type de solutions, nombre de places et modalités d'accompagnement
  - Partenariats envisagés (MS, sanitaire...) et lettres d'engagement
  - Plan de formation
  - Modalités d'évaluation (indicateurs de suivi d'activité et de qualité) ;
  - Budget prévisionnel : budget de fonctionnement et plan de financement de l'investissement
  - Organigramme
  - Rétroplanning de mise en œuvre.
- c) Précisions complémentaires en cas d'investissement
- Nature du projet d'investissement ;
  - Calendrier de réalisation des travaux ;
  - Coût des travaux ;
  - Estimation de la part des travaux faisant l'objet d'une demande dans le cadre du PPI.

## 6. Modalités de dépôt des dossiers

Les candidats déposeront un dossier de candidature via la plateforme *Démarches simplifiées* : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/solutions-pour-adultes-en-situation-de-handicap-nord>

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt ne seront pas recevables. Un accusé de réception sera transmis au porteur après chaque dépôt sur la plateforme.

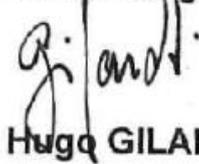
## 7. Contacts

Les candidats pourront solliciter l'ARS Hauts-de-France pour toutes demandes de précisions utiles avant le vendredi 06 juin 2025 aux adresses suivantes : [ARS-HDF-AAP-MS@ars.sante.fr](mailto:ARS-HDF-AAP-MS@ars.sante.fr) et [mathieu.gaignier@ars.sante.fr](mailto:mathieu.gaignier@ars.sante.fr) avec l'objet **AMI Adultes Nord** qui alimentera une foire aux questions (FAQ).

Les réponses aux précisions sollicitées seront communiquées à l'ensemble des candidats par le biais de la foire aux questions accessible sur le site de l'ARS Hauts-de-France.

A Lille, le 15/05/2025

**Le Directeur général**



**Hugo GILARDI**